cévèna
AU SERVICE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL



Votre dossier médical en santé au travail

Cévèna, dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des salariés surveillés.
Votre médecin est amené à recueillir et à conserver dans votre dossier salarié des informations sur votre état de santé.
La tenue de ce dossier est obligatoire. Il permet d'assurer votre suivi médical en santé au travail et la traçabilité de vos expositions aux risques professionnels.

Qui a accès à votre dossier médical en santé au travail ?

Les professionnels de santé (médecin du travail et infirmier) en charge de votre suivi peuvent accéder à votre dossier médical santé au travail, dans le respect des règles de confidentialité et dans le respect des règles d'identification électroniques et d'interopérabilité.

La partie de votre dossier médical santé au travail concernant les données administratives et les risques professionnels auxquels vous êtes/avez été exposé peut également être consultés par un intervenant en prévention des risques professionnels et un assistant de service de prévention et de santé au travail interentreprises, sur délégation du médecin du travail et sous sa responsabilité.

Votre dossier est conservé :
✔ 40 ans à compter de la date de votre dernière visite ou examen réalisé chez Cévèna,
✔ ou 10 ans à compter de la date de votre décès.

Sous format numérique, il est hébergé en France par un hébergeur certifié HDS.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous avez la possibilité de vous opposer :

☑ à l'accès à votre dossier médical en santé au travail des professionnels chargés d'assurer, sous l'autorité du médecin du travail, le suivi de votre état de santé.
☑ à l'accès des professionnels chargés du suivi de votre état de santé aux dossiers médicaux en santé au travail dont vous êtes titulaire et qui sont détenus par d'autres services de prévention et de santé au travail.

Si vous souhaitez vous opposer à l'un des accès, il vous est possible de le faire directement depuis votre espace salarié ou de prendre contact avec votre service de prévention et de santé au travail.

Vous pouvez accéder aux informations figurant dans votre dossier. Vous disposez aussi, sous certaines conditions, d'un droit de rectification ou d'effacement de ces informations.

Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter :

- Via le formulaire de contact de notre site internet : www.cevena.fr
- Via l'adresse électronique : dpo@cnconsultants.fr
- Par courrier postal : CEVENA 35 rue Marcel PAGNOL, 30100 ALES
- Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

**Loi N°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

Déclarations Cévèna N°343830 du 08/04/1994, N°344234 du 12/04/1994, N°327885 du 03/12/1993 et N°1824906073 du 03/07/2007

CNIL. PROTÉGER les données personnelles ACCOMPAGNER l'innovation PRÉSERVER les libertés individuelles

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : scannez le QR code